



# La Gogane

Journal Municipal de la Ville de Mûrs-Érigné - n°115  
Décembre 2017 - Janvier 2018



C'est dans l'air // L'école de musique devient la Maison des Arts - p 3



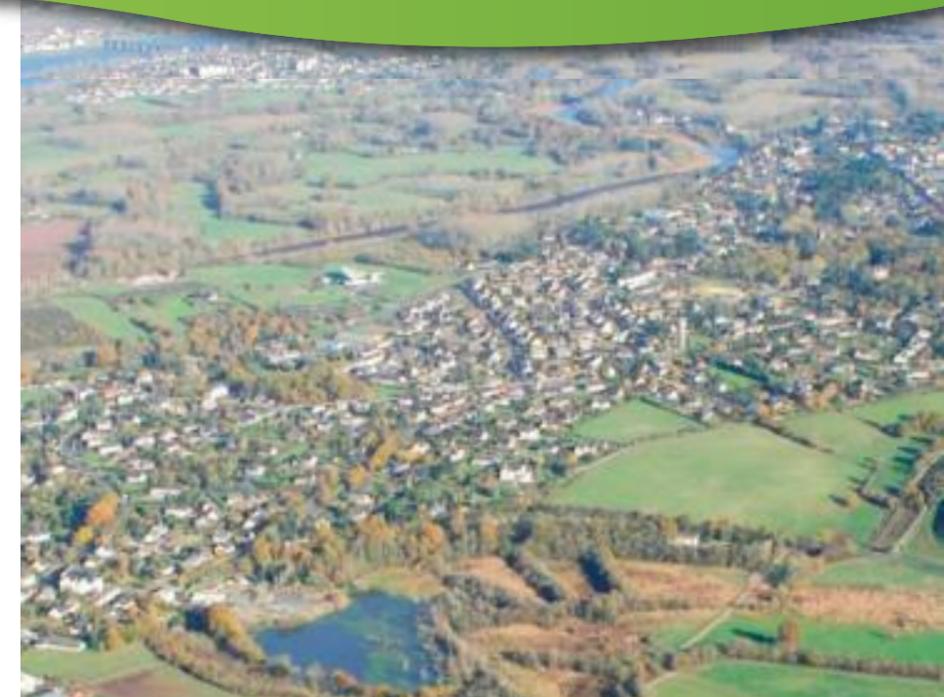
Assos // Championnat départemental de tir à l'arc en salle - p 14



Culture // Concert « Lonesome Tour » de Cherry Plum le 10 janvier - p 18



Culture // Sacre du Printemps pour orgue de barbarie et clavecin - p 20



**Plus Belle Ma Ville, premier bilan et perspectives 2018** p 9-12



Retrouvez toutes les actualités de votre commune sur [www.murs-erigne.fr](http://www.murs-erigne.fr)





© P. Guiraud



## DOSSIER :

# Plus Belle Ma Ville, premier bilan des actions 2017 et perspectives 2018

La municipalité, avec l'aide de ses services, a souhaité donner la parole aux habitants de la commune à travers des ateliers de concertation qui font suite à la réunion de lancement de « Plus belle ma ville » organisée le 23 novembre 2016.

Cette année, 4 ateliers de concertation ont été organisés afin de recueillir le vécu, le ressenti des habitants, leur donner la parole, sous forme de marche de quartiers. La première du 11 mars, a amené les participants à avoir une réflexion sur le renouvellement urbain du quartier du Grand Pressoir. La seconde, a eu lieu début avril dans le Bourg de Mûrs, les habitants ont partagé avec les agents de la municipalité présents leur ressenti sur leur quartier. Puis en mai, les érimûrois se sont penchés sur le projet immobilier du séminaire. Enfin, en juin, les entreprises ont réfléchi au futur agrandissement de la ZA de l'Églantier.

Pour vous tenir informés de l'évolution de la démarche, n'hésitez pas à vous rendre sur la rubrique consacrée au projet urbain Plus Belle Ma Ville sur le site [www.murs-erigne.fr](http://www.murs-erigne.fr) rubrique « Projets Urbains ».

Le projet urbain Plus Belle Ma Ville a 1 an et fait le bilan, mais ne s'arrête pas là! D'ores et déjà des animations sont programmées pour 2018, des pistes de réflexion sont en cours pour d'autres activités et le calendrier des actions se modulera aussi en fonction des résultats des différents ateliers mis en place.

Pour compléter le travail réalisé dans les ateliers, la municipalité a confié à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) l'élaboration de plusieurs études sur les déplacements et les équipements publics de la collectivité. À terme, ces études vont permettre la mise en cohérence entre les différents projets d'aménagement et rendre plus lisible le maillage de notre commune. Durant l'année 2018, les études de l'AURA vont se poursuivre. Elles serviront à guider les politiques publiques d'aménagement.

## Des projets immobiliers qui avancent

### Le projet Bouygues Immobilier à l'ancien Séminaire

Début 2017, Bouygues Immobilier a fait part à la commune de son projet de construire une centaine de logements sur le site de l'ancien Séminaire. Dans le but d'associer les Érimurois au projet, la municipalité, avec l'aide de Bouygues Immobilier, a organisé un temps de découverte du site et du projet, suivi d'un atelier de travail sur la mobilité. Une restitution a eu lieu quelques semaines plus tard.



Vue sur le béguinage

Cet atelier a permis de faire remonter les craintes, souhaits et remarques de la population, et de les intégrer au maximum dans le projet. Suite à ce travail, le promoteur a accepté de modifier divers points du projet initial, notamment d'ouvrir l'accès au public pour fluidifier les liaisons piétonnes par exemple.

Fin novembre, Bouygues et la Ville signeront la charte ÉcoQuartier pour ce projet. Cela marque le début de leur engagement dans la procédure de labellisation ÉcoQuartier. Pour obtenir cette labellisation, Bouygues devra respecter 20 engagements nécessitant de remplir différents critères. Retrouvez la liste des engagements sur [www.eco-quartiers.fr](http://www.eco-quartiers.fr)



Vue depuis la rue Saint Vincent

“ **Le Séminaire devient le Domaine Saint Vincent**

Le permis de construire a été accordé à Bouygues Immobilier fin octobre dernier. Le début des travaux est envisagé à l'horizon de l'été 2018. La commercialisation démarrera début 2018.

”

### Les Hauts de Mûrs : de nouveaux habitants fin 2019

Au début de l'automne, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives est venu sur le site pour y faire des repérages avant le commencement des travaux prévus pour début 2019. Ces recherches n'ont abouti à aucune découverte d'intérêt archéologique.



Les travaux de viabilisation devraient commencer au premier trimestre 2018 pour une période de 6 à 8 mois. La commercialisation des lots commencerait en septembre 2018, pour un démarrage des constructions au premier trimestre 2019, et une arrivée des premiers habitants fin 2019.

#### PROCHAINES ÉTAPES DE CONCERTATION POUR LES HAUTS DE MÛRS

ÉLABORATION DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES, URBAINES ET PAYSAGÈRES APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS NOUVELLES SUR LE SITE DES HAUTS DE MÛRS.

Plus d'infos prochainement en ligne sur le site de la ville [www.murs-erigne.fr](http://www.murs-erigne.fr)

“ **La Bouzanne, le trait d'union entre le bourg et les Hauts Mûrs**

La volonté municipale pour ce projet est d'intégrer dès le départ une démarche de co-construction. **En 2018, les riverains et futurs habitants du quartier seront sollicités** par une équipe de professionnels pour réfléchir aux usages et fonctions des futurs aménagements du site.

”

## Anticiper et se projeter vers l'avenir : le plan de gestion de la Roche de Mûrs et le Plan de Paysage

Plus Belle Ma Ville, ce sont des projets d'aménagement immobilier, mais pas que. Avec Plus Belle Ma Ville, on pense aménagement global du territoire, on pense paysage, environnement, gestion adéquate, cadre de vie... C'est pourquoi la concertation avec les habitants ne se limite pas aux programmes de construction de logements. Plus Belle Ma Ville va au-delà.

### La Roche de Mûrs : un lieu naturel à valoriser et protéger

Début 2017, la municipalité a mandaté le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) pour réaliser un plan de gestion de la Roche de Mûrs. L'objectif est double, valoriser, protéger le site et mettre en place une nouvelle politique de développement touristique compatible avec les enjeux patrimoniaux, environnementaux et paysagers. Le plan de gestion se décline en trois étapes.



#### Phase 1 : le diagnostic

Pour réaliser le diagnostic écologique, l'équipe du CEN, accompagnée du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) et du Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB), est allée sur le terrain pour étudier la faune et la flore du site de la Roche de Mûrs. Ce diagnostic passe par un inventaire précis des espèces végétales et animales présentes sur le site. Ce diagnostic écologique a été complété par une étude des usages pour comprendre comment la population voit la Roche de Mûrs et quelles sont les activités qui y sont pratiquées. La récolte de ces différentes informations améliore notre connaissance du lieu pour déterminer les enjeux de protection et de valorisation de la Roche de Mûrs.

#### Phase 2 : les enjeux de protection et de valorisation

La définition des enjeux s'appuiera principalement sur les aspirations paysagères et écologiques, la Roche de Mûrs étant un site classé et un Espace Naturel Sensible. Des objectifs de valorisation du site vont découler de ces enjeux qui seront définis à long, moyen et court terme dans le plan d'action.

#### Phase 3 : le plan d'action

Le programme d'actions d'opérationnelles sera mené sur 5 ans. Un échéancier permettra d'assurer le suivi et l'évaluation des actions menées. Le travail mené tout au long de l'année 2017 sera présenté à la population. Ensuite viendra la mise en œuvre du programme d'action du plan de gestion de la Roche de Mûrs.

## Plan de paysage : Mûrs-Érigné lauréate nationale

Fin 2016, notre commune a été invitée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, à répondre à un appel à projet Plan de Paysage. Fin juin, nous avons appris avec joie que Mûrs-Érigné faisait partie des 27 lauréats ce qui implique un engagement sur au moins deux ans de la part de notre collectivité.

Pour cette mission, la collectivité est accompagnée par les services de l'État qui apportent une aide aussi bien technique que financière. La collectivité peut compter sur le soutien de ses partenaires actuels comme Angers Loire Métropole, l'AURA, la Mission Val de Loire... Et sur de nouveaux partenaires qui participeront activement à ce projet, comme Agrocampus, une université spécialisée en horticulture et en paysage ainsi qu'une équipe pluridisciplinaire dédiée qui sera chargée de réaliser et d'animer le diagnostic puis de proposer des actions de valorisation, de protection et d'entretien de nos paysages.

*Le plan de paysage, c'est quoi ?*

Le Plan de Paysage est un outil qui aide à appréhender les paysages et leurs évolutions. Cette démarche cherche à faire réfléchir l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités, professionnels, habitants, associations, sur ce qu'est le paysage. In fine, le document est une aide à la décision. Le plan de paysage va avoir un impact sur la gestion quotidienne des paysages, sur leur prise en compte dans les projets d'aménagement et sur la planification du territoire. Il va permettre de suivre, de faire évoluer, d'animer durablement le paysage de notre commune.

### Phase 1 : Comprendre le paysage, entre héritage et patrimoine

La première phase du plan de paysage consiste à dresser un diagnostic pour comprendre ce qui fait partie du paysage. Ce diagnostic se décline en plusieurs états des lieux qui permettent de dresser un inventaire complet des paysages, de leurs particularités, de leurs usages... La participation des habitants est essentielle lors de cette étape pour comprendre la place des paysages dans notre quotidien, comment on les perçoit, ce qu'ils nous apportent. Ce diagnostic va faire ressortir des enjeux paysagers nécessaires pour aborder la phase 2.



### Phase 2 : la définition des objectifs de qualité paysagère

Les enjeux dégagés lors du diagnostic vont être hiérarchisés et déclinés en plusieurs objectifs de qualité paysagère. Cette réflexion stratégique traduira les aspirations des acteurs du territoire remontées dans le diagnostic. La définition des objectifs de qualité paysagère permettra d'établir un plan d'action pour agir sur le paysage communal et le cadre de vie des habitants.

“ En 2018, la municipalité et l'équipe projet vont s'attacher à réaliser le diagnostic partagé avec la population. Pour cette étape cruciale du plan de paysage, une équipe pluridisciplinaire va être missionnée pour accompagner la commune. Elle sera nécessairement composée d'au moins un paysagiste. L'appel d'offre pour la réalisation du plan de paysage devrait avoir lieu en début d'année, suivi d'ateliers, de diverses manifestations avec la population au cours de l'année. **Ouvrez l'œil !** ”

**L'ÉLABORATION DU PLAN DE PAYSAGE DE LA COMMUNE DE MÛRS-ÉRIGNÉ S'ÉTALERA SUR 2 À 3 ANS, DE 2018 À 2020.**

### Phase 3 : l'élaboration d'un programme d'action

Le programme d'action est la phase opérationnelle du plan de paysage. Il se compose de fiches actions qui détaillent le type de démarches (administrative, techniques, financières...) à conduire et l'ampleur de la mise en œuvre (délais, complexité).

## À vos agendas : rencontres, échanges et réflexions en 2018

Des marches ou déambulations seront organisées dans différents secteurs : Érigné le 27 janvier, Bellevue - Le Jau le 24 mars, les Varennes le 6 octobre et Chapelle - Rabault le 7 novembre. Des ateliers seront aussi mis en place par secteurs. Sont prévus en 2018 : hameaux sud-ouest le 14 avril, entre Loire et Louet le 9 juin, et Grand Claye - Princé le 20 juin.

Les dates sont susceptibles d'être modifiées, les lieux de rendez-vous ainsi que les horaires seront diffusés ultérieurement. Pour suivre les actualités en lien avec la démarche, rendez-vous sur le site de la Ville [www.murs-erigne.fr](http://www.murs-erigne.fr) puis dans la rubrique « Projet Urbain ».

**Si la démarche vous intéresse, si vous aussi vous souhaitez participer à la construction de votre ville de demain, contactez Emmanuelle Fougeroux, Chargée des Affaires foncières et Planification urbaine, au 02 41 79 78 73 ou à [urbanisme@ville-murs-erigne.fr](mailto:urbanisme@ville-murs-erigne.fr)**

